

Jeunesse et enjeux de citoyenneté

Bernard Bier
Unité Recherche Etudes Formation
INJEP
bier@injep.fr

Le périmètre évolutif de la citoyenneté

Traiter de la question "jeunes et citoyenneté", non au travers de l'analyse des pratiques, des sociabilités juvéniles ou de la socialisation politique, mais avec une approche plus théorique et centrée sur les politiques publiques, nous confronte à une aporie : la jeunesse est une construction sociologique, administrative, particulièrement floue. A tout prendre la notion juridique de minorité/majorité - quoique évolutive - serait ici plus pertinente. Quant à la citoyenneté, "statut juridique conférant droits et obligations vis-à-vis de la collectivité politique" (Jean Leca)¹, elle reste une notion polysémique au périmètre incertain. Elle marque une rupture forte, nous faisant passer d'une société hétéronome qui trouve son fondement dans un principe extérieur à elle (Dieu, les lois de la nature...) à une société d'autonomie (Castoriadis²), où les hommes savent qu'ils peuvent inventer leur histoire. Elle connaîtra tout au long des temps forts de son histoire (Athènes, Rome, la Révolution américaine, la Révolution française...) des déclinaisons différentes.

Dans sa définition juridique et son acception "républicaine", elle fut circonscrite aux frontières de l'Etat nation, liée à la majorité et à la nationalité, condition nécessaire pour être électeur et éligible. Mais les évolutions en cours nous interdisent de la réduire à son acception nationale, et instituent des citoyennetés européenne et française, à géométrie variable : de surcroît, pour compliquer la donne, les étrangers communautaires ne sont pas à égalité de droit avec les non-communautaires (pourtant parfois inscrits plus lointainement dans la société française). En outre, la décentralisation, l'émergence de nouvelles entités (communautés de communes ou d'agglomération, pays) créent des niveaux variés de décision et d'exercice possible du pouvoir politique.

Deux caractéristiques du modèle français de citoyenneté méritent d'être soulignées.

D'une part c'est un modèle fortement délégataire, qui a longtemps exclu les corps intermédiaires (cf. la loi Le Chapelier de 1791) : entre l'Etat et le citoyen, rien ne doit introduire de la division. Cette conception induit aussi une image du politique excluant le conflit comme modalité structurante.

D'autre part, c'est un modèle capacitaire. Dès ses prémisses, avec Condorcet comme avec Siéyès, la citoyenneté est conçue comme inséparable des lumières de la raison. D'où ce paradoxe : la République naissante est à la fois émancipatrice et excluante³. C'est au nom de cette conception que furent un temps exclus les ouvriers et les domestiques (suffrage censitaire) et plus longuement les femmes, les colonisés⁴, tous supposés dépourvus de raison - d'une certaine conception de la raison.

Ce modèle de la citoyenneté est aujourd'hui confronté à d'autres enjeux :

Aux formes de la citoyenneté qui, selon T.-H. Marshall, se seraient succédées deux siècles durant (le 18^{ème} siècle fut celui des droits civiques, le 19^{ème} siècle des droits politiques, le 20^{ème} des droits sociaux) s'ajoute dorénavant l'actualité d'une citoyenneté culturelle qui se pose de plus en plus comme exigence et apparaît à certains sociologues tels Alain Touraine ou

¹ Leca J., *Sur l'individualisme*, 1991, Presses de la fondation nationale des sciences politiques.

² Castoriadis C., *L'institution imaginaire de la société*, 1975, Le Seuil.

³ D'Iribarne P., *Vous serez tous des maîtres. La grande illusion des temps modernes*, 1996, Le Seuil.

⁴ Colas D., *Citoyenneté et nationalité*, 2004, Folio histoire, Gallimard

Michel Wieviorka comme un des enjeux majeurs pour notre société. Les débats théoriques riches que l'on observe outre-atlantique (cf. les travaux de Taylor⁵, Walzer⁶, Kimlicka⁷), entre autres entre "libertariens" et "communautariens", sur la place réciproque des droits individuels et collectifs et leur reconnaissance politique, en témoignent - débats qui d'ailleurs trouvent peu d'échos en France⁸ (ou alors de manière très diffuse) de par la persistance d'un modèle fermé de citoyenneté.

Enfin un certain épuisement du modèle délégataire et une crise du politique (d'ailleurs à relativiser⁹) ont entraîné le développement depuis une vingtaine d'année d'une approche plus participative : soit dans la valorisation de ce que seraient des engagements divers de types associatifs par exemple¹⁰, soit dans l'organisation par les instances politiques mêmes d'instances para-politiques comme les conseils de quartiers, désormais reconnus par la loi¹¹.

Au-delà des formes et des évolutions de la citoyenneté, au-delà de l'exception française, une constante néanmoins de toutes les conceptions de la citoyenneté : l'exclusion de l'enfant, du mineur de la citoyenneté, entendue dans son sens juridico-politique. La question du jeune est, on le conçoit, plus complexe, et ne peut guère être traitée que dans une approche socio-historique qui permettrait de repérer la place réelle du jeune dans la vie politique : on pourrait opposer la jeunesse des révolutionnaires de 1989 au vieillissement de la classe politique française (comparativement à nombre de pays européens)...

La centration sur le discours éducatif

L'enfant, le mineur, voire le jeune se trouvent en conséquence cantonnés à l'apprentissage de la citoyenneté, sous la forme de l'instruction civique ou de l'éducation civique. Cette approche prit longtemps la forme du cours de morale dans l'enseignement primaire, elle se réduisait à la connaissance des institutions dans le secondaire - pendant que la politique était significativement exclue de l'espace scolaire. Paradoxe ! on devenait citoyen sans avoir été confronté au monde du politique ! Il allait de soi que l'école ne pouvait être un lieu de citoyenneté, à l'exception peut être chez les tenants de la pédagogie institutionnelle. Certes les méthodes actives développées par certaines pédagogies (Freinet) ou par certains courants d'éducation populaire insistent sur le rôle formateur des mises en situation, mais non sans ambiguïté : une historienne de l'éducation populaire comme Françoise Tétard¹² souligne à quel point cette logique pédagogique s'opposait de fait à une réelle participation des jeunes aux instances de décision des espaces de loisirs ou d'éducation, celle-ci étant différée à l'âge adulte. Au-delà, la question peut se poser : si cette participation était effective, serait-on dans le champ de la citoyenneté (c'est-à-dire, pour nous, de la politique) ou dans l'infra-citoyenneté ?

L'institution scolaire a aujourd'hui connu des évolutions. "L'éducation à la citoyenneté" inclut l'apprentissage du débat, comme en témoignent les circulaires sur la mise en place de l'ECJS (éducation civique juridique et sociale). Cette approche témoigne de la persistance d'une certaine conception de la citoyenneté construite en référence à ce modèle de la décision rationnelle. Non que cette approche soit à invalider, on y retrouverait même la transposition

⁵ Taylor C., *Multiculturalisme. Différence et démocratie*, 1992, Aubier

⁶ Walzer M., *Sphères de justice*, 1997, Le Seuil.

⁷ Kimlicka W., *La citoyenneté multiculturelle. Une théorie libérale du droit des minorités*, 2001, la Découverte.

⁸ parmi les rares exceptions Mesure S., Renaut A., *Alter ego. Les paradoxes de l'identité démocratique*, 1999, Aubier.

⁹ Revault d'Allones M., *Le dépérissement de la politique. Généalogie d'un lieu commun*, 1999, Aubier.

¹⁰ Bouamama S., Cordeiro A., Roux M., *La citoyenneté dans tous ses états. De l'immigration à la nouvelle citoyenneté*, 1992, CIEMI L'Harmattan.

¹¹ Loi 2002-276 du 27 février 2002 sur la démocratie locale, dite loi Jospin.

¹² Tétard (F.), *La jeunesse et des sports et "la participation des jeunes", dialogue ininterrompu entre un ministère et une utopie*, 1997, rapport pour la mission Evaluation Recherche, Ministère Jeunesse et sports.

éducative de la réflexion d'un Habermas sur "l'agir communicationnel", "l'éthique de la discussion"¹³, mais elle occulte tout ce que les sciences anthropo-sociales nous montrent du fonctionnement politique, des modes d'adhésion, de la place de l'imaginaire et du symbolique... et bien sûr de ce qui relève des rapports de force. Les timides efforts pour créer des instances participatives dans les établissements scolaires (maison des lycéens, conseils de la vie lycéenne)¹⁴ connaissent un succès mitigé, lié au faible enthousiasme des acteurs institutionnels peu enclins culturellement à reconnaître une place aux jeunes dans l'école, et à la méfiance des jeunes eux-mêmes : ceux-ci ont peu de propension à s'investir dans les établissements¹⁵, et leur conception de la citoyenneté semble assez éloignée des formes institutionnelles : leur approche du politique est plutôt de type protestataire¹⁶, ou se reconnaît dans des formes plus affinitaires ou conviviale du vivre-ensemble, assimilable selon Patrick Rayou¹⁷ à la "philia" des grecs.

Des propositions institutionnelles

Depuis les années 1980, on assiste à l'émergence d'un discours institutionnel mobilisant jusqu'à saturation les notions de participation et de citoyenneté : politiques de discrimination positive, mise en place des conseils d'enfants et de jeunes, injonction à la citoyenneté dans les établissements scolaires (et ailleurs¹⁸), appel à l'initiative et à l'engagement des jeunes.

Les politiques de discrimination positive

Politique de prévention de la délinquance, politique de la ville, politique d'insertion font appel de manière récurrente, dès leur mise en place, à la participation, celle-ci apparaissant comme un des ressorts de leur réussite. Cette participation est-elle assimilable à la citoyenneté ? Nullement, sauf abus de sens, d'autant que nombre des personnes visées ne sont pas titulaires de droit politiques, soit parce qu'étrangers, soit parce que mineurs (les deux à la fois souvent), les conditions d'exclusion ou de relégation qui sont celles de ces quartiers incitant peu par ailleurs à la participation à des formes instituées, d'autant que cette participation ne porte pas sur les choix essentiels, mais sur l'accessoire. Au-delà, on peut s'interroger sur le sens de cet appel à participation adressé aux populations les plus fragilisées, quand il ne semble pas concerner les territoires ou populations de classe moyenne ou supérieure. Cette injonction à participation n'est-elle pas le revers d'un regard dépréciatif et invalidant ?

Les conseils d'enfants et de jeunes

Les premiers voient le jour dans les années 1980 et connaissent un développement relatif tout au long de ces vingt dernières années. Pensés initialement comme outils d'éducation à la citoyenneté, ils s'avèrent de plus en plus instance consultative voire espace d'expérimentation pour les jeunes¹⁹. Sans aucun statut juridique - ce qui leur donne une certaine souplesse -, ils n'en existent pas moins par la seule volonté des élus, qui leur laissent une marge de manoeuvre plus ou moins grande. Ils s'appuient sur une approche sociologique plus que juridique des jeunes : nombre de conseils réunissent mineurs et majeurs de moins de 25 ans. Maintes études montrent néanmoins les réticences assez partagées, entre autres par les élus²⁰,

¹³ Habermas J., *Théorie de l'agir communicationnel*, 1987, Fayard ; *De l'éthique de la discussion*, 1992, Cerf.

¹⁴ Roudet B., "Droit des lycéens : une lente reconnaissance", *Perspectives documentaires en éducation*, 54, 2001.

¹⁵ Dubet F., *Les lycéens*, 1991, Le Seuil.

¹⁶ Brechon P., "Moins politisé, mais plus protestataires", in Galland O., Roudet O., *Les valeurs des jeunes. Tendances en France depuis 20 ans*, 2001, Col. Débats Jeunesse, L'Harmattan.

¹⁷ Rayou P., *La cité des lycéens*, 1998, Col. Débats Jeunesse, L'Harmattan.

¹⁸ Bier B., Vulbeau A. *Jeunes mais citoyens. Quelle éducation pour quelle citoyenneté ?*, 1995. IDEF

¹⁹ Vulbeau A., Rossini N., *Les conseils municipaux d'enfants et de jeunes : à la recherche d'un dispositif de participation*, 1993, IDEF/ANACEJ ; Becquet V., *Les conseils de la jeunesse : intuition politique, réalités territoriales*, 2002, INJEP

²⁰ Koebel M., *Le recours à la jeunesse dans l'espace public local. Les conseils de jeunes en Alsace*, Thèse de doctorat 1997, université Strasbourg 2 Marc Bloch.

à reconnaître ces instances comme politiques. La politique y est tabou. On pourrait parler d'une citoyenneté sans politique. En outre, le parti-pris qui consiste à limiter les conseils d'enfants ou de jeunes à des questions annexes ou concernant uniquement les enfants ou les jeunes mérite d'être interrogé : s'agit-il ici d'une approche citoyenne, tournée vers un intérêt général conçu comme dépassement des intérêts particuliers, ou *de facto* d'une initiation au lobbying, chaque groupe social, générationnel... s'occupant de ses problèmes ? Les années 1998 ont vu, sous l'impulsion de la ministre de la jeunesse et des sports Marie-George Buffet, naître un conseil permanent de la jeunesse, devenu conseil national de la jeunesse, ainsi que des conseils départementaux. Le projet était plus politique que pédagogique : il s'agissait de donner la parole aux jeunes. On y vit même une incitation forte relayée par circulaires à ce que les jeunes des partis politiques y soient présents – non sans réticence de certains institutionnels.

Le recours à la citoyenneté

Fortement incantatoire, ce discours a connu un regain au moment du colloque de Villepinte "des villes sûres pour des citoyens libres" (24-25 octobre 1997). Ce colloque réuni à l'origine sur des questions de délinquance urbaine, réunissant 6 ministres (8 si l'on ajoute ceux qui participèrent à la conférence de presse), fut suivi d'une relance de l'éducation à la citoyenneté²¹, manière de faire de la citoyenneté un outil destiné aux "sauvageons", selon l'expression de Jean-Pierre Chevènement, et de la réduire à de la civilité. Les images dominantes de la jeunesse y étaient celles de la jeunesse dangereuse. Cette assimilation de la citoyenneté à la civilité fait aujourd'hui florès, et constitue le lieu commun des discours éducatifs dans le champ scolaire comme dans celui des loisirs. Il s'agit bien, porté par les institutions, d'un brouillage du sens, d'une dé-politisation de la notion et d'un affadissement de ce qui ne plus être que perçu comme sans saveur et souvent signe d'une volonté de domination sans contrepartie.

L'appel institutionnel à engagement

Depuis quelques années le discours officiel déjà fortement mobilisé autour du soutien au projet et à l'initiative, s'est vu transformé sous l'impulsion de Luc Ferry, ministre de la jeunesse, de l'éducation et de la recherche, en un appel à l'engagement. Cette implication des jeunes se voulait un signe fort adressé à l'opinion publique (et aux jeunes) : la jeunesse n'est pas (qu')un danger, elle est aussi une ressource. Outre le choix d'un terme ambigu dans ses connotations, cette rhétorique participe de fait de l'opposition fort ancienne entre une jeunesse saine et l'autre jeunesse, renforçant par là les effets invalidants pour des jeunes qui cumulent toutes les difficultés, auxquelles s'ajoute pour nombre d'entre eux la réalité de la discrimination : relégation territoriale, exclusion économique, échec scolaire, stigmatisation liée à leur origine "ethnique" réelle ou supposée. Parallèlement à cette rhétorique institutionnelle de l'engagement, la méfiance demeure face aux engagements des jeunes dans les coordinations étudiantes, syndicats, manifestations ; le discours "officiel" devient alors celui du dénigrement voire de la répression, comme en témoignent encore les réactions récentes du pouvoir face aux mobilisations contre la loi Fillon. Autre exemple de ce qui peut apparaître aux jeunes comme un double discours : lorsqu'en 1994, une part non négligeable de la jeunesse manifeste dans la rue contre un projet gouvernemental - le caractère politique et collectif de cet engagement semble peu contestable -, le premier ministre Balladur répond par la « Consultation nationale auprès des 14-25 ans », donc au renvoi de chacun à la sphère privée et individuelle²².

²¹ Bier B., in "L'analyseur Villepinte", in Vulbeau A. (sous la dir.), *La jeunesse comme ressources. Expérimentations et expérience dans l'espace public*, 2001. Eres.

²² Mauger G., "La consultation nationale des jeunes. Contribution à une sociologie de l'illusionnisme social", *Genèses* n° 25 ; décembre 1996.

Assiste-t-on à un changement de paradigme, une réhabilitation du (et de la) politique et à une reconnaissance des jeunes comme ressource ? D'évidence, non !

Un contexte de mutation anthropologique

Et pourtant ! Il nous semble qu'un certain nombre de mutations en cours appellerait une réflexion renouvelée sur la citoyenneté dans son rapport à la jeunesse : les phénomènes de désinstitutionnalisation²³, les évolutions de la jeunesse (entrée plus tardive dans un âge adulte lui-même en redéfinition, temps d'expérimentation)²⁴, la contrainte aujourd'hui (avec la mise en question des cadres de socialisation, la fin des "grands récits" et "l'effritement de la société salariale"²⁵) de se construire soi-même et seul²⁶ ... Ce sont certes les jeunes les plus fragilisés qui sont touchés par la difficulté de se construire dans des repères moins identifiables (ou au milieu de l'abondance de repères hétérogènes) et avec le risque de devoir porter seuls la responsabilité de leur échec, mais ce phénomène touche l'ensemble de la jeunesse (et au-delà l'ensemble des classes d'âge). D'où la nécessité d'un étayage pour aider tout un chacun à se construire.

Si autrefois la jeunesse était d'une certaine manière un temps d'exclusion de la scène publique, cela pouvait sinon se justifier du moins s'accepter parce que l'on avait la certitude d'un statut futur sur le plan professionnel, même peu valorisé, même dominé. L'absence d'un futur certain, le fait que de moins en moins l'inscription professionnelle est vecteur d'identité rendent de plus en plus cruciales pour tout un chacun aujourd'hui la question identitaire et celle de la place dans la société - plus même, dans la Cité.

A cela s'ajoute la situation propre à la jeunesse dans son rapport aux adultes. Nous connaissons un déséquilibre démographique, économique, social, politique croissant en défaveur de la jeunesse. Diverses travaux de recherche, entre autres ceux de Louis Chauvel²⁷, montrent les écarts croissants entre la jeune génération et celles qui précèdent. Résumons les analyses de ce dernier :

- l'écart entre les salariés de 50 ans et ceux de 30 ans était de 15 % en 1975, il est aujourd'hui de 40%. La croissance économique bénéficie à la classe d'âge des plus de quarante cinq ans. Les enfants du baby boom ont profité de l'explosion scolaire et d'une entrée aisée avec reconnaissance de leurs qualifications dans le monde du travail, en période de croissance. Ce n'est plus le cas.

- le recul de "la mobilité sociale et les phénomènes de déclassement", sont constatables, soit en comparaison à la génération des parents, soit par rapport à la non-congruence entre niveau de diplôme et statut professionnel. Les chances d'ascension sociale sont moindres, et la seconde explosion scolaire (années 80) renforce ce processus par l'abondance de diplômés par rapport aux places disponibles.

- la place politique reconnue aux jeunes est moindre : en 1982 l'âge du représentant politique ou syndical moyen était de 45 ans ; il est en 2000 de 59 ans. Les députés de moins de 45 ans représentaient 38 % de l'assemblée en 1981, et 15 % en 2002.

L'identité de la nouvelle génération de jeunes est donc, pour Chauvel²⁸, "par défaut", au sens où Robert Castel parlait de l'émergence d'"individus par défaut"²⁹. "*Les jeunes générations ne sont pas simplement privées des conséquences du progrès, elles sont aussi, dès lors,*

²³ Dubet F., *Le déclin de l'institution*, 2002, Le Seuil.

²⁴ Galland (O.), *Sociologie de la jeunesse*, 1997, Armand Colin.

²⁵ Castel R., *La métamorphose de la question sociale. Une chronique du salariat*, 1995, Gallimard.

²⁶ Ehrenberg (A.), *L'individu incertain*, Pluriel Hachette 1996.

²⁷ Chauvel L., *Le destin des générations*, 1998, PUF.

²⁸ Chauvel L., "Incertitudes générationnelles" in *Comprendre. Revue de philosophie et de sciences sociales* n° 5 – 2004 "Comprendre les jeunes"

²⁹ Castel R., Haroche C., *Propriété privée, propriété sociale, propriété de soi. Entretiens sur la construction de l'individu moderne*, 2001, Fayard

orphelines de l'idée de progression qu'elles matérialisaient jusqu'alors". Pour lui, les jeunes d'aujourd'hui, "*génération invisible*", font l'expérience d'une incertitude fondamentale, tout en étant "*des amplificateurs des tendances contemporaines*". Ce phénomène ne doit certes pas faire de la question générationnelle la grille unique de lecture, et entre autres ne pas occulter la question sociale³⁰, même si on peut penser qu'elle contribue à la structurer. Néanmoins cette question du "pacte générationnel"³¹ constitue un enjeu majeur. Telle est aussi la conclusion du rapport du Commissariat général du plan *Jeunesse, le devoir d'avenir*³². Tout ceci explique la place croissante des revendications identitaires à être reconnues non dans l'espace du privé mais aussi dans l'espace public³³, la revendication par les jeunes d'une place³⁴ quelle que soit par ailleurs leur situation ou attitude, le caractère de plus en plus insupportable de tout ce qui peut constituer un déni de dignité, à commencer par les discriminations bien sûr.

De la disqualification à une politique de la reconnaissance

Les références incantatoires à la citoyenneté des jeunes, l'appel ambivalent à l'initiative ou à l'engagement, de même que la rhétorique vertueuse de la jeunesse comme ressource montrent aisément leurs limites. La question de la citoyenneté des jeunes n'est ni un problème, ni une question de jeunes ; elle est bien celle de la société toute entière, dans sa capacité à reconnaître une place aux jeunes générations, à penser les cadres d'une expérience sécurisée qui permettent à la fois l'expérimentation propre à cet âge, le respect des formes de socialisation et de sociabilités nouvelles - qui s'étendent au-delà de cette seule classe d'âge³⁵ - et l'accès au travail, au logement... - dont on sait aujourd'hui qu'il devient de plus en plus difficile pour les jeunes générations. Il oblige aussi à penser la situation de précarisation croissante d'une partie de la jeunesse (dont témoignent par exemple les études sur la santé des jeunes), sans oublier la discrimination dont sont victimes nombre d'entre eux.

Ce questionnement sur les jeunes et leur place dans la Cité nous conduit à nous interroger sur le modèle de société que nous souhaitons construire - la situation des jeunes apparaissant comme le miroir grossissant des évolutions et enjeux d'aujourd'hui -. La construction d'un monde commun implique la refondation du pacte intergénérationnel, mais aussi l'engagement fort dans une société où, comme l'appelle de ses vœux Avishai Margalit, "les institutions ne (seraient) pas humiliantes"³⁶, une société qui s'engagerait, en complémentarité avec les politiques de redistribution, dans une "politique de la reconnaissance"³⁷.

La question de la citoyenneté des jeunes est inséparable de celle de son existence sociale³⁸, elle pose *in fine* celle du "droit de cité" pour tous. Elle interroge sur ce que serait une "société juste"³⁹, qui penserait d'un même mouvement développement de l'espace public, reconnaissance de la pluralité en son sein et redéfinition collective du "bien commun", dans

³⁰ Galland O., "Les jeunes Français forment-ils une génération ?" in *Comprendre. Revue de philosophie et de sciences sociales* n° 5 – 2004 "Comprendre les jeunes"

³¹ "Vers un nouveau pacte intergénérationnel ?", *Agora/débats/jeunesses* n° 25, 3^{ème} trim. 2001.

³² Commissariat général du Plan, (sous la direction de D. Charvet), *Jeunesse le devoir d'avenir*, 2001, La Documentation française.

³³ Wieviorka M., (sous la direction de), *La société fragmentée*, 1996, La Découverte.

³⁴ Bier B., Roudet B., *Citoyenneté/Identités. Nouvelles figures de la citoyenneté et formes actuelles de l'engagement des jeunes*, Document de l'INJEP HS 4, janvier 1997.

³⁵ Ion J., Peroni M. (sous la direction), *Engagement public et exposition de la personne*, 1997, L'Aube.

³⁶ Margalit A., *la société décente*, 1996, Climats.

³⁷ Walzer M., *Sphères de justice*, 1997, Le Seuil ; Ferry J.-M., *Les puissances de l'expérience*, vol. 2, "Les ordres de la reconnaissance", 1991, Cerf ; Honneth A., *La lutte pour la reconnaissance*, 2002, Cerf. ; Honneth A., "Reconnaissance et justice", in *Passant ordinaire* n° 38, janvier-février 2002.

³⁸ Bier B., "L'existence sociale des jeunes : une question politique", in *Vers l'éducation nouvelle* (septembre 1996).

³⁹ Ricoeur P., *Le juste*, 1995, Esprit ; *Le juste 2*, 2001, Esprit.

un "consensus conflictuel" (Ricoeur⁴⁰). La citoyenneté des jeunes ne saurait donc être, ni dans ses enjeux, ni dans sa mise en œuvre, une question de jeunesse.

⁴⁰ Ricoeur P., "La tolérance. Pour un humanisme hérétique", Séries morales, no 5, *Autrement*, 1994